



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### Province du Québec

### Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 3 février 2025 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents la conseillère Madame Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Sylvain Archambault, Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du maire suppléant Pierre Lamoureux.

Madame Magali Filocco, Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Monsieur Raymond Paquette est absent.

### ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2025
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2025
- 4 DIRECTION GÉNÉRALE
  - 4.1 Adoption - politique de communications
  - 4.2 Postes Canada et la commission d'enquête sur les relations du travail
  - 4.3 Modification de la Politique salariale
  - 4.4 Levée de fonds pour l'hôpital Haut-Richelieu le 14 juin 2025
  - 4.5 Nomination d'un maire suppléant
- 5 FINANCES
  - 5.1 Affectation - Réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues
  - 5.2 Dépôt - liste des contrats de plus de 25 000 \$
  - 5.3 Dépôt – rapport annuel – application du règlement de gestion contractuelle
- 6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
  - 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – janvier 2025
- 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1 Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 7 de la Municipalité de Venise-en-Québec en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu
- 8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT
  - 8.1 Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A)
- 9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
  - 9.1 Autorisation - Journée cycliste du lac Champlain
- 10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU
  - 10.1 Autorisation d'achat - Conteneur pour le recyclage du verre



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### 11 RÉGLEMENTATION

**11.1** Adoption - règlement 503-2025 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2025

**11.2** Adoption - Règlement 322-2009-36 amendant le règlement de zonage visant la mise à jour de certaines dispositions telles que plantation d'arbres, usages additionnels à l'habitation et modification de normes applicables

**11.3** Avis de motion et dépôt - projet de règlement 467-2019 (2025-2) sur les tarifs municipaux modifiant le règlement 467-2019 (2025-1)

### 12 AFFAIRES NOUVELLES

### 13 COMPTES DU MOIS

**13.1** Déboursés de janvier 2025

### 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

### 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13433-02-03 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2025

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2025.

### 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

13434-02-03 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2025

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2025 et que la résolution 13425-01-06 soit modifiée afin de corriger le nom de M. Benjamin Beaudin Tessier.

### 4 DIRECTION GÉNÉRALE

13435-02-03 4.1 Adoption - politique de communications

CONSIDÉRANT qu'afin de bien encadrer ses communications et ses outils, la Municipalité se dote comme de nombreuses municipalités d'une politique de communications ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la politique de communications.

13436-02-03 4.2 Postes Canada et la commission d'enquête sur les relations du travail



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Attendu que le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du Code canadien du travail ;

Attendu que le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail en vertu de l'article 108 du Code canadien du Travail et nommé William Kaplan à sa tête, et que cette commission, en consultation avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et Postes Canada, se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter au Protocole du service postal canadien ;

Attendu que Postes Canada est d'abord et avant tout un service public ;

Attendu que la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le STTP et Postes Canada, la situation financière de Postes Canada, l'argument de Postes Canada défendant la nécessité de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaires actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emplois à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses ;

Attendu que la commission n'a que jusqu'au 15 mai 2025 pour soumettre son rapport final au gouvernement et formuler des recommandations sur la structure de Postes Canada ;

Attendu que les mémoires sont acceptés, mais que la procédure de la commission n'a pas été médiatisée et ne s'apparente pas à une évaluation publique de fond sur le mandat de Postes Canada en consultation avec toutes les parties prenantes, comme d'autres gouvernements l'ont déjà fait ;

Attendu qu'il faut que la commission ait notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes ayant une incapacité et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec écrive au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, et au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsable de Postes Canada, pour demander qu'aucun changement ne soit apporté à la Loi sur la Société canadienne des postes, au mandat de Postes Canada ou au Pro-



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



toque du service postal canadien sans qu'il n'y ait d'abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

### 13437-02-03 4.3 Modification de la Politique salariale

CONSIDÉRANT la nécessité d'encadrer les demandes de congés sans solde d'une durée inférieure à deux mois ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolution à l'unanimité

DE MODIFIER la Politique salariale afin d'encadrer les demandes de congés sans solde d'une durée inférieure à 2 mois.

### 13438-02-03 4.4 Levée de fonds pour l'hôpital Haut-Richelieu le 14 juin 2025

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Richard Lecompte de pouvoir utiliser les terrains de pickleball, les toilettes et le chalet du parc Roger-Aumont le 14 juin 2025 afin d'organiser une grande levée de fonds pour le service d'oncologie de l'hôpital du Haut-Richelieu de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

CONSIDÉRANT que les citoyens de Venise-en-Québec et tout le personnel hospitalier seront invités à participer à cet événement.

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER Monsieur Richard Lecompte à utiliser gratuitement les terrains de pickleball afin d'organiser une levée de fonds pour soutenir le service d'oncologie de l'hôpital du Haut-Richelieu de Saint-Jean-sur-Richelieu et que l'entièreté des bénéfices soit versée à l'hôpital du Haut-Richelieu de Saint-Jean-sur-Richelieu.

### 13439-02-03 4.5 Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT l'incapacité pour le maire suppléant, Pierre Lamoureux de remplir ses fonctions du 6 au 14 février 2025 ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Alain Paquin, conseiller municipal comme maire suppléant durant la période du 6 au 14 février 2025.

## 5 FINANCES

### 13440-02-03 5.1 Affectation - Réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues

ATTENDU que les dispositions des articles 1094.1 et suivants du Code municipal du Québec permettent la création de réserves financières ;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ATTENDU que les travaux de vidange des bassins d'épuration et de la disposition des boues municipales doivent être effectués périodiquement et représentent d'importants déboursés ;

ATTENDU que la création d'une réserve financière permet d'étaler le financement de ces travaux sur une période plus longue et permet ainsi une saine planification et gestion de tels déboursés récurrents ;

ATTENDU que le conseil municipal désire se doter d'une réserve financière à cette fin, afin d'éviter une taxe spéciale importante aux propriétaires d'immeubles desservis par le réseau lorsque ces dépenses devront être faites ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AFFECTER une somme de 50 000 \$ à la réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues.

### 5.2 Dépôt - liste des contrats de plus de 25 000 \$

ATTENDU que stipulé à l'article 961.4 (2°) du code municipal, la liste de tous les contrats comportant une dépense totalisant plus de 25 000 \$ pour un même fournisseur doit être déposée au conseil ;

La directrice générale adjointe, Magali Filocco, dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même co-contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent (2024), lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$. Le Conseil prend acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense totalisant plus de 25 000 \$ déposé par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et déclare en avoir reçu copie.

Cette liste est publiée sur le site internet de la Municipalité et sur le site SEAO.

### 5.3 Dépôt – rapport annuel – application du règlement de gestion contractuelle

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport annuel pour l'année 2024 portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle déposé par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et déclare en avoir reçu copie.

## 6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

### 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – janvier 2025

Le Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025.

## 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13441-02-03 7.1 Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 7 de la Municipalité de Venise-en-Québec en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1er janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 7, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, a été complété par le directeur du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec ont pris connaissance dudit rapport ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Venise-en-Québec adopte le rapport annuel d'activités de l'An 7, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

### 8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

#### 13442-02-03 8.1 Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A)

CONSIDÉRANT le Règlement 476-2021 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.) ;

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, d'agrandissement, rénovation, modification et affichages traitées par le service d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) datés du 27 janvier 2025 et du responsable de l'urbanisme ;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des recommandations du Comité Consultatif d'urbanisme (C.C.U.) ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER conditionnellement un agrandissement du garage de mécanique automobile sur le côté gauche de l'immeuble, soit un ajout sur fondation de 20' x 30'. Ajout qui s'harmonisera avec le bâtiment existant. La toiture en pente sera de bardeaux d'asphalte de couleur noire 2 tons, d'un revêtement de vinyle de couleur blanc et d'une porte de garage de 10' x 10' en acier de couleur blanche, le tout tel que soumis pour la propriété du 153, 21<sup>e</sup> Rue Ouest aux conditions suivantes :

Conditions au projet soumis :

- La propriété ne doit aucunement servir à des fins de cimetière automobiles et/ou de cours de ferraille ;
- L'extérieur du bâtiment existant se doit d'être fraîchement nettoyé et maintenu en bon état ;
- Limiter la flotte de véhicules dans l'espace de stationnement à un maximum de 10 (dix) ;
- Les espaces libres ne peuvent servir à l'entreposage de matériaux ou de machinerie ou de pièces d'équipements ;
- L'entreposage extérieur de pneus et de batteries est prohibé, que ce soit à des fins complémentaires ou autres. Ainsi, l'entreposage de pneus et de batteries peut se faire uniquement à l'intérieur du bâtiment ;
- L'usage ne doit pas être une source d'inconvénients et doit être minimisée en matière de voisinage (bruit, odeurs, poussières, lumière, achalandage, propreté des lieux, apparence générale, etc.) ;
- Il est interdit de rejeter une matière dangereuse dans l'environnement ou dans un réseau d'égout ou d'en permettre le rejet, les huiles usées ainsi que toutes matières dangereuses doivent être confiés à un point de dépôt autorisé.

D'APPROUVER un agrandissement sur le côté gauche de la résidence, soit un ajout sur fondation de 21' x 36' sur 2 étages. À ceci s'ajoute changement de revêtement en devanture et quelques rénovations à la maison (dont salle à diner de 10' x 15' à l'arrière), le tout tel que soumis pour la propriété du 235, 35<sup>e</sup> Rue Ouest.

- À même ce projet le Comité consultatif d'urbanisme demande le retrait d'un bâtiment accessoire (remise) à l'arrière de la propriété.

D'APPROUVER la construction d'un garage indépendant à gauche de la maison. Garage sur fondation en béton coulé de 14' x 24' par 15'-3' de hauteur. La toiture en pente sera de bardeaux d'asphalte de couleur noir charbon, d'un revêtement en déclin de bois St-Laurent de couleur blanc posé à la verticale en devanture et de vinyle blanc sur les côtés et l'arrière. Présence de pierre grise en façade avec portes et fenêtres de couleur noire, le tout tel que soumis pour la propriété du 504, avenue de la Pointe-Jameson.

### 9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### 13443-02-03 9.1 Autorisation - Journée cycliste du lac Champlain

CONSIDÉRANT la journée cycliste du 7 juin 2025 organisé par le Circuit Cycliste du Lac Champlain ;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification a eu lieu pour le parcours proposé ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Sylvain Archambault et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'utilisation du réseau routier de la Municipalité selon le tracé déposé ;

DE NOMMER Sylvain Girard comme personne-ressource afin de collaborer avec le responsable de la logistique du circuit ;

DE DEMANDER à la CCLACC d'assurer la sécurité en collaboration avec la Sûreté du Québec.

## 10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

### 13444-02-03 10.1 Autorisation d'achat - Conteneur pour le recyclage du verre

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de toujours offrir plus de services aux résidents de la Municipalité et la nécessité de prendre un virage vert en lien avec le recyclage du verre ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se doter d'un conteneur pour récupérer le verre, la compagnie Soudure J.M. Chantal inc. a remis une soumission au montant de 15 820 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par Sylvain Archambault, appuyé par Steve Robitaille et approuvé à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat d'un conteneur pour récupérer le verre auprès de Soudure J. M. Chantal au montant de 15 820 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

## 11 RÉGLEMENTATION

### 13445-02-03 11.1 Adoption - règlement 503-2025 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2025

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit annuellement préparer et adopter son budget pour l'année financière suivante et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'année 2025 s'élèvent à la somme de 6 897 154 \$ en dépense de fonctionnement ;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'imposer par règlement les taxes, compensations et tarifs pour l'année ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du projet de règlement a été donné et que celui-ci a été déposé à la séance ordinaire du 6 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré au moins deux (2) jours juridiques avant la séance du conseil et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le règlement 503-2025 sera consigné dans le livre des règlements de la Municipalité ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 503-2025.

13446-02-03 11.2 Adoption - Règlement 322-2009-36 amendant le règlement de zonage visant la mise à jour de certaines dispositions telles que plantation d'arbres, usages additionnels à l'habitation et modification de normes applicables

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec désire modifier sa réglementation d'urbanisme afin de mettre en vigueur certaines dispositions, notamment, celles relatives à la plantation d'arbres, aux usages additionnels à l'habitation et modifier les normes applicables aux zones Ha-50 et Cm-9 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et un dépôt du présent règlement ont été donnés à la séance du conseil municipal tenue le 2 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 18 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement 322-2009-36 lors de l'assemblée ordinaire du 6 janvier 2025, la publication d'un avis d'amendement référendaire en date du 7 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'un registre de demandes de participation à un référendum dont la date limite pour déposer une demande était le 16 janvier 2025 et qu'à l'issue de celui-ci aucune demande n'a été formulée;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 3 février 2025, le règlement 322-2009-36 est déposé sans aucune modification;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que le règlement 322-2009-36 sera consigné dans le livre des règlements de la Municipalité ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement 322-2009-36 amendant le règlement de zonage visant la mise à jour de certaines dispositions, notamment, celles relatives à la plantation d'arbres, aux usages additionnels à l'habitation et modifier les normes applicables aux zones Ha-50 et Cm-9.

*Avis de motion du règlement : 2 décembre 2024*  
*Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement : 2 décembre 2024*  
*Avis de l'assemblée publique de consultation : 3 décembre 2024*  
*Assemblée publique de consultation : 18 décembre 2024*  
*Adoption du second projet de règlement : 6 janvier 2025*  
*Envoi second projet de règlement à la MRC : 8 janvier 2025*  
*Avis public demande référendaire : 7 janvier 2025*  
*Adoption du règlement : 3 février 2025*  
*Envoi à la MRC : 4 février 2025*  
*Approbation de la MRC et entrée en vigueur :*  
*Avis d'entrée en vigueur :*

### 11.3 Avis de motion et dépôt - projet de règlement 467-2019 (2025-2) sur les tarifs municipaux modifiant le règlement 467-2019 (2025-1)

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement 467-2019 (2025-2) et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du Conseil.

## 12 AFFAIRES NOUVELLES

### CORRESPONDANCE

Assemblée Nationale du Québec - Bureau d'Audrey Bogemans - lettre du 20 janvier 2025 annonçant la remise d'un chèque de 1 000 \$ pour le projet de réfection de la surface de dek Hockey au parc Robert-Aumont.

### HOMMAGE

M. Pierre Lamoureux rend hommage au nom du Conseil à M. Benoit Lacasse décédé dans la nuit du 25 au 26 janvier 2025. M. Lacasse était un bénévole très impliqué au sein de la communauté de Venise-en-Québec.

## 13 COMPTES DU MOIS

### 13447-02-03 13.1 Déboursés de janvier 2025

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période de janvier 2025, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 956 430,03 \$ ;

D'ENTÉRINER les engagements au montant de 336 265,2 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

13448-02-03 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 22.

Pierre Lamoureux  
Maire suppléant

Magali Filocco  
Directrice générale adjointe et  
Greffière-trésorière

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Magali Filocco  
Directrice générale adjointe et  
Greffière-trésorière

Je, Pierre Lamoureux, Maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Lamoureux  
Maire suppléant

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



### ANNEXE 1

MUNICIPALITÉ VENISE-EN-QUÉBEC LISTE DES DÉBOURSÉS DU 19 DÉCEMBRE 2024 AU 24-01-2025			
FOURNISSEURS	DATE	MONTANT	DESCRIPTION
<b>CHÈQUES</b>			
BURIE DANIEL	20-12-2024	300.00 \$	VOIRIE- REMB BOTTINE
L'A.P.A.M.	10-01-2025	848.00 \$	SSI- DIVERS-COTISATION APAM
WARD MATHIEU	20-12-2024	474.12 \$	VOIRIE-BOTTE HIVER-PANTALONS
GIROUX KRISTELLE	10-01-2025	20.64 \$	ENVIRONNEMENT-culotte
*LIGNES MASKA	20-12-2024	7 637.79 \$	VOIRIE-RÉP. DE FISSURES ROUTES
*MAISON HINA	10-01-2025	500.00 \$	CONTRIBUTION MAISON HINA
MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	10-01-2025	129.00 \$	EAU POTABLE-QUALIFICATION COTISATION
*STANTEC-EXPERT - GROUPE CONSEIL	10-01-2025	42 540.75 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS PI
*CENTRE D'ENTRAIDE RÉGIONAL D'HENRYVILLE	10-01-2025	1 230.50 \$	AIDE FINANCIÈRE-ACHAT DE MATÉRIEL
GARAND-DUBUC EMMANUEL	24-01-2025	139.00 \$	SSI- REMBOURSEMENT LENTILLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN	24-01-2025	262.47 \$	TRANSPORT-NIVELAGE MONTÉE ROY
MUNICIPALITÉ VENISE-EN-QUÉBEC	24-01-2025	282.45 \$	PETITE CAISSE H-V-BIBLIO
PUBLILUX INC.	24-01-2025	57.43 \$	ADM-LIEN WEB MUNICIPAL
RÉGIE INTER. D'INCENDIE	24-01-2025	2 047.00 \$	SSI-TECHNICIEN PRÉVENTION ST-SÉBASTIEN -VENISE
*SNOW EXPERT	24-01-2025	16 452.92 \$	PARC-ENNEIGEMENT GLISSADE
WARD MATHIEU	24-01-2025	194.37 \$	VOIRIE-REMB. BOTTINE
<b>TOTAUX 16 CHÈQUES</b>		<b>73 116.44 \$</b>	
<b>PRÉLÈVEMENTS</b>			
CTSPEC TECHNOLOGIES	20-12-2024	6 381.12 \$	ABONNEMENTS LOGICIELS-ctspec
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL IN .	31-12-2024	5 129.34 \$	CONCIERGERIE-PARCS
FQM ASSURANCE INC.	31-12-2024	106 600.07 \$	ASSURANCES GÉNÉRALES-BÉNÉVOLES-POMPIERS
GARAGE N.M. PATENAUDE INC.	20-12-2024	6 247.04 \$	ENTR. & RÉP. MACHINERIE & ÉQUI - KUBOTA
HYDRO QUÉBEC	20-12-2024	3 988.27 \$	HYDRO-GARAGE-GALERIE DART-USINE
M.R.C. HAUT RICHELIEU	20-12-2024	3 888.08 \$	SSI-FORMATION POMPIER
PAPETERIE COWANSVILLE	31-12-2024	177.88 \$	ADM-FOURNITURES DE BUREAU
PG SOLUTIONS	20-12-2024	20 266.65 \$	ADM-URB LOGICIEL INFORMATIQUE
SANIBERT	20-12-2024	235.57 \$	PARC-TOILETTE
VOX AVOCATS INC.	20-12-2024	6 873.91 \$	ADM-APPLICATION DE LA LOI HONORAIRES
FORMATION RCR-FR	20-12-2024	330.90 \$	ÉQUIPEMENT MÉDICAL - P.R.
*PARALLÈLE 54	20-12-2024	287.44 \$	ACHAT INFRASTRUCTURES-GARAGE
*CAN EXPLORE INC.	20-12-2024	14 680.87 \$	INSPECTION CCTV
ICIMÉDIA INC.	20-12-2024	477.15 \$	ADM. ET INFORMATIQUE-FOUR.
*INGÉNIERIE PRIMA CONSEIL	20-12-2024	14 174.45 \$	CONTRAT APP-2023-1 /
AMILIA	31-12-2024	253.70 \$	FRAIS DE TRANSACTIONS EN LIGNE
DESJARDINS	01-01-2025	150.00 \$	FRAIS DE BANQUE
HYDRO QUÉBEC	06-01-2025	2 415.05 \$	ÉLECTRICITÉ-LUMINAIRES
TÉLUS	06-01-2025	186.45 \$	VOIRIE-SSI-SITE REMB SITE
SERVICE CARTE VISA DESJARDINS	06-01-2025	787.38 \$	ADM-VOIRIE-SSI-
*9303-6960 QUÉBEC INC.	10-01-2025	43 115.63 \$	CONTRAT DEIGEMENT ROUTIER 2025-IER VERSEMENT
ARTICLES PROMO D. DUPUIS	10-01-2025	431.16 \$	ÉCUSSENS
BORDO, LANA	10-01-2025	655.56 \$	AUTRES CONTRATS - CONCIERGE
LE BUFFET DU CHEF	10-01-2025	780.82 \$	REPAS DE NOEL 2024
*CANCOPPAS QUÉBEC LIMITED	10-01-2025	6 912.73 \$	DÉBITMÈTRE-ÉTANGS
BENEVA	10-01-2025	2 475.85 \$	ADM-ASSURANCES COLLECTIVES
*CGI ENVIRONNEMENT INC.	10-01-2025	116 477.48 \$	COLAMTAGE-DECOMPTE01
CONSTRUCTION DANY BOUCHER	10-01-2025	3 294.04 \$	CONTRAT DÉNEIGEMENT 2025/ TROTTOIRE-ENTRER
*ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	10-01-2025	2 364.47 \$	ÉGOUT-ENTRETIEN
ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU	10-01-2025	574.88 \$	ENTR. & RÉP. INFRASTRUCTURES
EUROFINS / ENVIRONEX	10-01-2025	2 520.83 \$	TEST D'EAU POTABLE ET USÉES
FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS	10-01-2025	747.04 \$	ASSOCIATIONS ET ABONNEMENTS
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	10-01-2025	3 856.04 \$	SERVICES PROF-formation/refelxion quai
FORMATION RCR-FR	10-01-2025	1 523.42 \$	SSPR-FORMATION
G.E.S.T.I.M. INC.	10-01-2025	2 517.95 \$	URBANISME HONORAIRES PROFESSIONNELS-
GROUPE CONSEIL NOVO SST INC.	10-01-2025	4 901.61 \$	MUTUELLE DE PRÉVENTION CNESST
HYDRO QUÉBEC	10-01-2025	73.77 \$	ÉLECTRICITÉ PP8
ICO-TECHNOLOGIES	10-01-2025	1 583.79 \$	SSI-LOGICIEL ABONNEMENT
BEAUDIN JEAN-FRANCOIS (UNIFORME BEAUDIN)	10-01-2025	1 115.26 \$	VOIRIE-SSI SALOPETTES-BOTTE
KREBS GRAPHISTE	10-01-2025	1 293.47 \$	75E ANNIVERSAIRE-LOGO-BANNIÈRES
LIBRAIRIE LARICO INC.	10-01-2025	94.85 \$	FOURNITURES BUREAU/ LIVRES
LIBRAIRIE MODERNE	10-01-2025	89.85 \$	FOURNITURES BUREAU/ LIVRES
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	10-01-2025	33 594.51 \$	CUEILLETTE DÉCHETS (CONTRAT)
NETTOYEUR MARTIN	10-01-2025	248.27 \$	ENTR. & RÉP. BÂTIMENTS & TERRAIN-H-V/CC
PAPETERIE COWANSVILLE	10-01-2025	11.27 \$	ADM-FOURNITURES DE BUREAU
PROANIMA	10-01-2025	1 896.15 \$	SERVICE ANIMALIER PROANIMA
PRUNELLE, THIBAUT-BÉDARD	10-01-2025	7 904.53 \$	SERVICES JURIDIQUES - RCI-
8292787 CANADA INC./ROCHELEAU	10-01-2025	1 303.91 \$	LOCATION CONTENEUR



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



SANIBERT	10-01-2025	114.98 \$	SENTIER DE LA NATURE-TOILETTE
SÉCURITÉ LUC LÉVESQUE INC	1944-06-16	132.23 \$	APPEL DE SERVICE-GROUND FAULT
SERVICE DE SÉCURITÉ ADT	10-01-2025	375.90 \$	ALARME FEU
TENAQUIP	10-01-2025	120.08 \$	VOIRIE-GANTS
*TETRA TECH QI INC.	10-01-2025	28 417.55 \$	HONORAIRES PROF / MISE À NIVEAU/51E RUE O/STEP
THIBAULT & ASSOCIÉS	10-01-2025	885.31 \$	ENTRETIEN - VÉHICULES-INSP.
VOX AVOCATS INC.	10-01-2025	3 725.19 \$	SERVICES JURIDIQUES - LITIGES
GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR INC.	10-01-2025	1 242.45 \$	SSI-ENTRETIEN DODGE RAM1500
HYDRO QUÉBEC	14-01-2025	1 044.28 \$	ÉLECTRICITÉ MARCHÉ PUBLIC
HYDRO QUÉBEC	14-01-2025	591.91 \$	ÉLECTRICITÉ PARC JAMESON
HYDRO QUÉBEC	14-01-2025	2 532.42 \$	ÉLECTRICITÉ GARAGE-CASERNE
L'HOMME ET FILS INC.	15-01-2025	1 126.32 \$	VOIRIE-PARCS
MARCHÉ VENISE	15-01-2025	135.71 \$	ÉPICERIE
SUPER SOIR/FILGO	15-01-2025	4 744.30 \$	VOIRIE-SSI/CARBURANTS
BÉLANGER SAUVÉ	16-01-2025	818.62 \$	HONORAIRES RCI
CAUCA	24-01-2025	3 049.90 \$	COMMUNICATIONS-CAUCA
*CMP MAYER INC.	24-01-2025	22 185.58 \$	ÉQUIPEMENTS INCENDIE-CYLINDRES
COPI ACTIVE	24-01-2025	3 897.65 \$	FOURNITURES DE BUREAU/IMPRESSION BUDGET
DENICOURT & MIGUÉ A.G	24-01-2025	1 092.26 \$	SERVICE ARPENTAGE-MANDAT 10380
EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY	24-01-2025	191 659.42 \$	PROJET-19E AVENUE ET 37E RUE
FABRIK ART	24-01-2025	431.16 \$	ENSEIGNE PATINOIRE
HYDRO QUÉBEC	24-01-2025	71.37 \$	ÉLECT. STA PP8
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	24-01-2025	2 444.94 \$	SERVICES DE FORMATION-POMPIER
OUTILLAGE RIOUX	24-01-2025	110.33 \$	PIÈCES & ACCESSOIRES - GARAGE- LAMES
RYAN, NATALIE	24-01-2025	150.00 \$	SUBVENTIONS & DONNS (SPORTIVES)
SANIBERT	24-01-2025	235.57 \$	PARC BASE PLEIN AIR-TOILETTE
*SERRES ET PÉPINIÈRE CHAMPLAIN	24-01-2025	5 720.00 \$	AMÉNAGEMENT DÉCO NOEL
SERRURIER LAMARRE INC.	24-01-2025	718.59 \$	BLANCS DE CLÉES/PARCS-MASTER
*ST-GEORGES STRUCTURES ET CIVIL	24-01-2025	13 567.06 \$	INFRASTRUCTURES CHEMINS-42E
RCCT INC.	24-01-2025	112.11 \$	GARAGE-ENTRETIEN CHAUFFAGE
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS 85 PRÉLÈVEMENTS		<b>727 343.65 \$</b>	
	SALAIRES ET FF	155 969.94 \$	
<b>*ENGAGEMENTS</b>	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>956 430.03 \$</b>	
336 265.22 \$			